Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20261005-DCM_05102026_01-DE

Bordereau de signature

DCM_05102026_01

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	15/10/2026	**Action : Visa**
Jacky Lechable, Maire	16/10/2026	**Action : Signature** Certificat au nom de Jacky LECHÂBLE (Maire , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 20 mai 2026 à 15:13 au 20 mai 2029 à 15:13.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	19/10/2026	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20261005-DCM_05102026_01-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 27 (dont 3 pouvoirs)

Le lundi 5 octobre deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 29 septembre 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Sunita LE ROUX, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Linda BOURVIC, Jérôme CHOPIN, Ewen CORNU, Julien FESSART, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Sandrine LELIÈVRE, Céline LÉPINE, Patrice MELOT, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND, Thierry ROLLAND, Camille SOCHARD

Absents(tes) excusée(s) : M.M Franck CHARON (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Christophe LAINÉ (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Yves LE GALL (pouvoir à Michel MERCIER)

Secrétaire de séance : Madame Sandrine BOUCARD

2026-05/10-01 Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2026

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2026 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal, avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du lundi 7 septembre 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

La secrétaire de séance

Sandrine BOUCARD